

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du 26 mars 2024****Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.****Effectif légal : 7****Procurations : 2****Présents (10) :**

Denis Thuriot, Président
Martine Mazoyer, Adjointe au Maire
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale
Philippe Cordier, Conseiller Municipal
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Roger Clay, Administrateur
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (3) :

Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal - procuration à Philippe Cordier
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice - procuration à Roger Clay
Serge Jentzer, Administrateur

DEL26032024-03**ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE DELEGUEE DU C.C.A.S. DE NEVERS**

L'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite "3DS" (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification) introduit l'élection d'un(e) vice-président(e) délégué(e) au sein des Conseils d'Administration des CCAS.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le texte prévoit en son alinéa 2 :

"Dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un(e) Vice-Président(e) qui le préside en l'absence du Maire, nonobstant les dispositions de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il élit également un(e) Vice-Président(e) délégué(e), chargé(e) des mêmes fonctions en cas d'empêchement du (de la) Vice-Président(e)".

En effet, conformément à l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal de la Ville de Nevers, par délibération n°2024_DLB050 du 19 mars 2024, a procédé à l'élection de six de ses représentants en référence à la délibération n°2020_DLB035 du 28 mai 2020, fixant à six le nombre de membres élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Nevers.

Par arrêtés D2020-075 en date du 22 juin 2020 et D2023-057 en date du 15 janvier 2024, le Maire a procédé à la nomination des six membres issus de la société civile.

Il a été procédé à l'élection de la vice-présidence déléguée, à l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles et pour le reste de la durée du mandat.

Liste des candidats : Philippe Cordier, Conseiller Municipal

Nombre de bulletins : 12

Nombre de bulletin blanc ou nul : 1

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Philippe Cordier est élu avec 11 voix

**Le Président du C.C.A.S.
D. THURIOT**

